



Propriétaire refuse d'effectuer l'état des lieux de sortie

Par **Brice**, le **09/05/2012** à **15:44**

Bonjour,
mon propriétaire a refusé d'effectuer l'état des lieux de sortie contradictoire lors de la remise des clés et ne s'est pas présenté lors du rdv avec huissier.
Mais il me demande à présent de payer des frais de remise en état de l'appartement sous peine de transmettre le dossier à son avocat.
A t-il le droit de faire ça et que puis je faire?

Par **cocotte1003**, le **09/05/2012** à **18:11**

Bonjour, pas d'état des lieux de sortie = appartement rendu en bon état donc le bailleur ne peut strictement rien vous demander en travaux. Du moment que vous n'avez plus les clés, laissez le remettre le dossier à son avocat, cordialement

Par **Brice**, le **09/05/2012** à **19:33**

merci de votre réponse!
y'a t il un texte de loi expliquant cela?
cordialement